



Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale de
l'Oise

Division de la Gestion
des Personnels

Tél.
03.44.06.45.00
Fax.
03.44.48.67.25

22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

(Imprimé n° 5)

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE (A.S.A.) POUR ACTIVITES SYNDICALES :

Référence : Décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

Cocher l'article correspondant : Articles 13 Article 14

MOTIF :

Date(s) Journée / Matin / Après-midi : de h àh

Lieu :

Joindre en même temps la convocation et le présent formulaire de demande d'A.S.A.

CONGE POUR FORMATION SYNDICALE :

Références : *Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (Article 34, alinéa 7)*
Décret n° 84-474 du 15 juin 1984

Date(s) **jeudi 5 décembre 2019** Journée / Matin / Après-midi : de 9h30 à 16h00

Lieu : St-Just-en-Chaussée

Joindre en même temps la demande écrite (à effectuer au minimum 1 mois avant le congé de formation) et le présent formulaire de demande de congé pour formation syndicale.

RAPPEL : L'attestation de présence au stage délivré par le centre ou l'institut (Article 5) devra être envoyée dans les 2 jours suivant la fin du stage.

ORGANISATION SYNDICALE : SNUipp-FSU

Nom Prénom Grade :

Adresse personnelle :

Ecole / Etablissement:

Commune de : Classe :

Modalités d'accueil des élèves :

Signature de l'intéressé(e)

Circonscription de

Demande reçue à la circonscription le :

Vu et transmis, l'inspecteur(trice) de l'Éducation nationale

Direction des services départementaux de
l'Éducation nationale de l'Oise

Date d'arrivée à la Direction :

DECISION de Monsieur le l'Inspecteur d'académie - DASEN :

A Beauvais

Le.....

Pour l'Inspecteur d'académie - DASEN
et par subdélégation
L'Adjoint au DASEN
en charge du 1^{er} degré